

Procès-verbal de l'Assemblée générale de
l'AETOC - Association d'entraide de personnes souffrant de
troubles obsessionnels-compulsifs
du 17 juin 2008 à 20 h., Maison des associations, salle Steve Biko

Présents : Claire, José, Louïsette, Alexandra, Isabelle, Linda, Géraldine, Elisabeth, Isabelle, Florence, Daniel, Patrick, Annamaria, Adriana, Sophie, Alexandre

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 8 mai 2007
2. Rapport d'activité 2007-2008 et discussion sur le fonctionnement de l'association
3. Présentation du compte de résultat et du bilan provisoires 2007
4. Discussion sur le budget provisoire 2009
5. Élection de Louïsette Burkhardt et Isabelle Frutiger, vérificatrices des comptes
6. Élection des membres du Comité pour une année

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 8 mai 2007

Le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 8 mai 2007 est approuvé à l'unanimité. Un grand merci à ses auteurs. Il est disponible sur demande ou sur le site www.aetoc.ch.

2. Rapport d'activité 2007-2008 et discussion sur le fonctionnement de l'association

Sophie parle du rapport d'activité mai 2007-juin 2008 envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale (disponible sur demande ou sur le site www.aetoc.ch). Elle dit que le travail en réseau avec les associations et institutions en santé mentale est très important car il permet à l'AETOC de se faire connaître et reconnaître, et d'agir pour la cause de la santé mentale. Les membres intéressés à participer aux réunions avec le réseau sont les bienvenus. Linda demande s'il serait possible que les différentes activités avec le réseau soient résumées dans un tableau synthétique pour pouvoir mieux les visualiser. Sophie dit que cela serait effectivement utile mais que si personne ne se propose pour le faire, elle n'en aura pas l'énergie.

José parle des discussions tenues lors du 1^{er} Forum du GREPSY du mois de mai. Il a retenu qu'il était question d'une fusion des associations en santé mentale en une association faîtière. Sophie dit qu'il n'a pas été question de fusion, mais de la création d'une fédération, qui garantirait l'autonomie de chaque association qui la composerait.

En 2009, les groupes d'entraide auront lieu à l'Association Parole, 1 rue du Vieux-
Billard, à quelques mètres de la Maison des associations. L'association Parole nous
louera sa salle pour 20 CHF par soirée. La collaboration avec le réseau associatif en
santé mentale trouve ici toute son utilité.

Des étudiants demandent souvent à assister aux groupes de parole. Nous avons
décidé qu'ils seront accueillis un quart d'heure avant la fin des groupes. En effet,
certains participants aux groupes sont gênés par leur présence car ils sentent qu'ils
ne peuvent pas s'exprimer librement. Patrick, membre d'ATB&D, dit que ce problème
se présente aussi dans son association, et que la participation d'étudiants aux
groupes de parole a aussi dû être limitée.

En décembre, les papillons devront être imprimés puis envoyés par la poste aux
associations, psychothérapeutes, consultations des HUG et centres sociaux. Linda
dit que les papillons doivent être proposés avec soin, et ne pas amener une charge
de travail supplémentaire aux destinataires.

Il faudra continuer à répondre le mieux possible aux diverses demandes qui nous
parviennent régulièrement. Les personnes intéressées à répondre aux téléphones ou
aux e-mails sont les bienvenues.

Les personnes intéressées à écrire un témoignage (sous un pseudonyme ou pas)
peuvent le faire. Pour l'instant il y a seulement deux témoignages sur le site de
l'AETOC, celui de Daniel et de Sophie. A vos plumes, messieurs dames !

Isabelle dit qu'il serait souhaitable qu'un psychothérapeute nous aide et assiste aux
groupes de parole. Alexandra pense que cela n'est pas nécessaire et de toute façon
nous n'en avons pas les moyens financiers.

Sophie s'est déplacée à Lausanne pour suivre deux cours d'un jour donnés par
l'Association AVEC pour apprendre à animer un groupe de parole et gérer une
association. Elle dit qu'il serait souhaitable que d'autres membres les suivent. Les
personnes intéressées peuvent s'inscrire en téléphonant à l'Association AVEC (021
646 21 96) ou sur son site <http://www.benevolat.ch/>

Linda propose de parler de la gestion de l'association dans les groupes de parole,
c'est-à-dire de regrouper les réunions du Comité et les groupes de parole. De cette
façon, les personnes moins concernées par la gestion de l'association s'y verraient
plus impliquées. Mais Sophie et Alexandre pensent que les groupes de parole ne
sont pas un groupe de travail et que les participants viennent pour recevoir du
soutien et non pour être sollicités à accomplir des tâches. Mais toute personne qui
souhaite nous aider ou faire partie du Comité est la bienvenue.

Alexandre dit que les réunions du Comité ou l'Assemblée générale peuvent paraître
très astreignantes ou donner l'impression d'une certaine rigidité, ce qui peut amener

certains de nos membres à un découragement trop rapide. Il insiste sur leur côté convivial et sans prise de tête. L'important est de rester souples dans notre façon d'appréhender toutes nos rencontres et que nos membres soient à l'aise.

3. Présentation du compte de résultat et du bilan provisoires 2007

Daniel, trésorier, parle de la comptabilité. Le compte de résultat et le bilan sont provisoires car les comptes n'ont pas été vérifiés, étant donné que les vérificatrices n'ont pas encore été élues. L'Assemblée générale de 2009 approuvera les comptes 2007 et 2008.

L'exercice 2007 commence le 8 mai lors de la création de l'association avec un excédent de 77.63 CHF datant d'avant la création de l'association. Le 31 décembre 2007, le déficit se chiffre à 18.08 CHF. Nous en prenons note avec satisfaction. Cependant, nous n'oublions pas que des demandes de subventions seront nécessaires car les frais de l'association (location de la salle, timbres, impressions, téléphone...) sont plus élevés que ses revenus (cotisations, collectes, cours).

4. Discussion sur le budget provisoire 2009

Le budget provisoire de l'année 2009 envoyé avec la convocation à l'Assemblée générale était estimé à environ 3345 CHF, c'est-à-dire que les charges de l'association seraient d'environ 3345 CHF. Les produits étaient estimés à environ 1079 CHF. L'année prochaine nous ferons une économie sur la location de la salle. Mais les frais de timbres, d'impressions et de photocopies seront plus conséquents à partir de décembre 2008. Daniel dit que le remboursement des avances faites par Sophie risque de prendre du temps. Patrick dit qu'elle doit s'efforcer de ne plus avancer de l'argent de sa poche.

5. Élection de Louissette Burkhardt et Isabelle Frutiger, vérificatrices des comptes

Isabelle Frutiger et Louissette Burkhardt sont élues vérificatrices des comptes à l'unanimité. Nous les remercions infiniment pour leur aide précieuse.

6. Élection des membres du Comité pour une année

Sophie, Alexandre et Daniel souhaitent rester membres du Comité. Alexandra, Annamaria, Elisabeth et Linda proposent leur aide pour accomplir des tâches ponctuelles.

Procès-verbal rédigé par Alexandre et Sophie